

MAIRIE DE PARCEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

LISTE DELIBERATIONS

DCM 2022/25 : Décision Modificative N° 1 budget communal :

Transfert de crédits de l'article 2151 à l'article 1641 : 14 336 euros

DCM 2022/26 : Décision Modificative N° 2 budget communal

Transfert de crédits de l'article 6817 à l'article 6811/042 : 1 215 euros

DCM 2022/27 : Convention honoraires avocate

Dans le cadre d'une procédure engagée par la commune de PARCEY à l'encontre d'un administré pour infraction aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal autorise MME le Maire à conclure et signer la convention d'honoraires avec l'avocate chargée de ce dossier.

DCM 2022/28 : Adhésion AUMUR et PESEUX au SISPAH

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de AUMUR et PESEUX au Syndicat Intercommunal au service des personnes âgées et handicapées de TAVAUX

DCM 2022/29 : Frais de scolarité pour les élèves de Dole scolarisés dans la commune

A compter de la rentrée 2021 -2022, le Conseil Municipal décide de retenir les forfaits suivants pour les élèves de DOLE en tenant compte de l'accord de réciprocité conclu avec la ville de DOLE :

- Forfait pour un élève de maternelle : 630 €/année scolaire
- Forfait pour un élève en élémentaire : 283 €/année scolaire

DCM 2022/30 : Affouage sur pied 2022/2023

Le Conseil municipal destine le produit des coupes (perches, brins et petites futaies et houppiers) parcelle 11r - 12r et 13 af d'une superficie cumulée de 7.36 ha à l'affouage sur pied et fixe le montant de la taxe d'affouage à 40 € par lot.

DCM 2022/31 : Assiette, dévolution et destination des coupes année 2023

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2023 non réglées des parcelles 8r, 9r 10r et des chablis et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent.

Affiché le 8 septembre 2022

Le MAIRE,

Céline LABOUROT

